

Grand Poitiers Communauté urbaine

Bien circuler à vélo

Grand Poitiers vous fait part des bons conseils pour vous aider à bien circuler à vélo en ville.



Pas vu, pas protégé, soyez un cycliste éclairé

Durant la période hivernale, avec les nuits plus longues le risque d'accident est accru.

Un cycliste sans lumière n'est pas du tout visible des autres usagers de la rue, et ce, malgré l'éclairage public.

C'est pourquoi, pour assurer sa sécurité, il est important que le cycliste dispose des équipements nécessaires à sa bonne visibilité.

Les équipements pour être bien vu à vélo

Le Code de la route prévoit **8 éléments d'éclairage et de visibilité obligatoires** sur un vélo.

Le cycliste est passible d'une amende pour chaque équipement manquant (35 €).

De plus, il est possible de renforcer encore plus sa visibilité à l'aide d'accessoires tels que :

- gilet réfléchissant (obligatoire uniquement hors agglomération)
- brassards réfléchissants
- vêtements clairs

<https://www.grandpoitiers.fr/au-quotidien/deplacements/velos-et-mobilites-actives/circuler-a-velo/bien-circuler-a-velo?>

Consultez ces équipements dans l'image de la galerie.



Le code Rousseau vélo & autres e-mobilités...

Destiné aux personnes circulant à vélo, à vélo à assistance électrique ou avec tout engin de déplacement personnel motorisé, ce code renseigne sur les particularités techniques de chaque type de matériels disponibles sur le marché, sur leur entretien, sur les questions d'assurance ainsi que sur la conduite, sa réglementation et les risques associés.

Cet ouvrage est disponible dans

le réseau des Médiathèques de Grand Poitiers. (https://www.mediatheques-grandpoitiers.fr/detailstatic.aspx?RSC_BASE=SYRACUSE&RSC_DOCID=4893718&TITLE=le-code-rousseau-velo-autres-e-mobilites)

GRAND POITIERS

84, rue des Carmélites

86 000 Poitiers

Tel : 05 49 52 35 35

HORAIRES :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

Pendant les vacances scolaires :

Ouverture de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 du lundi au vendredi